

Conseil communautaire
 Séance du 21 décembre 2023

Délibération

N° 2023_12_21

Rapport d'activité 2022 du centre aquatique

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, l'exploitation du centre aquatique a été confiée à PRESTALIS dans le cadre d'un contrat temporaire d'exploitation.

Ce dernier a remis son rapport d'activité qu'il convient désormais de vous présenter. Le rapport d'activité est annexé à la présente délibération.

1. Amplitudes horaires

Le site a été ouvert 352 jours (10 jours de fermeture pour arrêt technique et 3 jours fériés). Le site a ainsi été ouvert 11 791 h dans l'année. Les allocations horaires sont ainsi réparties :

Typologie	Part	Amplitude h	Variation p/r au contrat
Baigneurs	32 %	3818	- 1 %
Activités	16 %	1943	- 10 %
Balnéo	34 %	4058	8 %
Scolaires primaires	4 %	455	16 %
Scolaires secondaires	3 %	350	54 %
Associations	10 %	1167	-

La variation de - 10 % pour les activités s'explique par le maintien du planning de l'ancien prestataire et de l'impossibilité d'ajouter des créneaux pendant 6 mois du fait du manque de maître-nageur.

La variation de + 16 % pour les scolaires primaires s'explique par la création de nouveaux créneaux pour les écoles hors territoire.

La variation de + 54 % pour les scolaires secondaires s'explique par l'accueil des collèges sur la totalité de l'année.

2. Fréquentations

Les fréquentations globales sont en-dessous des cibles contractuelles (- 22 %). Cette situation s'explique par plusieurs facteurs :

- Persistance du pass vaccinal jusqu'au 14 mars 2022 ;
- Changement des formules d'abonnement ;
- Mouvements de personnel impactant les habitudes des usagers pour les activités.

Les variations « réalisé / contrat » sont les suivantes :

- Baigneurs : - 16 %
- Activités : - 34 %
- Abonnements : + 5 %
- Espaces remises en forme et détente : - 80 %
- Scolaires primaires : + 19 %
- Associations : + 40 %

Concernant les rubriques « baigneurs », « activités » et « espaces remises en forme et détente », les entrées effectuées via les abonnements ne sont pas comptabilisées.

3. Communication

Plusieurs opérations de communication ont été réalisées pour un budget total de 20 000 € : site internet, réseaux sociaux, affiches, flyers, opérations spécifiques (10 = 15, - 50 % sur le pass Bronze, happy-hour, surclassement...).

664 personnes suivent la nouvelle page Facebook.

4. Entretien maintenance

Le prestataire technique a réalisé 117 interventions planifiées (maintenance, inspection...) et 4 interventions sur sollicitation (arrêt chaudière, température de l'eau, défaut d'alarme).

6 opérations de Gros Entretien Renouvellement délégataire ont été réalisées pour un coût total de 26 000 €.

En 2022, Yvetot Normandie a procédé au remplacement intégral du bardage de l'équipement pour un coût d'environ 56 000 €.

5. Fluides

Les consommations de fluides sont au-dessus des cibles contractuelles pour l'eau et le gaz. (Respectivement + 22 % et + 21 %.) S'agissant de la première année d'exploitation du site, le délégataire explique cette surconsommation par les ajustements à effectuer sur les équipements qui peuvent, dans un premier temps, entraîner des surconsommations.

La consommation d'électricité est conforme à la cible contractuelle.

6. Éléments financiers

Concernant les charges :

- Les dépenses « fluides » sont supérieures de 49 % du fait de la très forte inflation des énergies (+ 208 K€ HT) ;
- Les dépenses « impôts et taxes » sont inférieurs de 24 % ;
- Les coûts salariaux sont inférieurs de 11 %. Le délégataire explique cette variation par la situation de sous-effectif en début d'exercice. Le délégataire précise par ailleurs que les agents repris ont bénéficié d'une revalorisation salariale, notamment les éducateurs sportifs dans un contexte de forte pénurie.

Concernant les recettes :

- Les recettes commerciales sont inférieures de 22 % ;
- Les subventions d'exploitation sont supérieures de 10,7 %.

Dans son CEP, le délégataire avait prévu de dégager un bénéfice d'exploitation de 25 K€. Cependant, les baisses des recettes d'exploitation ainsi que la très forte hausse du coût des énergies font apparaître un déficit d'exploitation de 187 K€.

7. Satisfaction des usagers

Deux enquêtes de satisfaction ont été réalisées (juin et octobre 2022). Les résultats sont les suivants :

- Qualité d'accueil : 8,07 sur 10 ;
- Qualité propreté : 8,18 sur 10.

Les principales doléances sont les suivantes (par ordre de récurrence) :

- Douches trop froides ou trop chaudes ;
- Courants d'air dans les vestiaires ;
- Fonctionnement des jets du SPA / fonctionnement des banquettes chauffantes ;
- Elliptique HS ;
- Manque de place dans les lignes d'eau.

Le Quorum constaté,
Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1411-3 ;
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 12 décembre 2023,
Ayant entendu l'exposé de Mme Françoise DENIAU,

Paraphe : _____

Envoyé en préfecture le 05/01/2024

Reçu en préfecture le 05/01/2024

Publié le

ID : 076-247600620-20231221-DEL20231221-DE



Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité
(Pour : 41 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

1. – De prendre acte du rapport d'activité 2022 du centre aquatique.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Sylvain GARAND

Le Président
M. Gérard CHARASSIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Conseil communautaire
Séance du 21 décembre 2023

Sur convocation adressée le 15 décembre 2023,

Étaient présents (34) :

M. Didier TERRIER,
M. Dominique MACE,
Mme Martine LEBORGNE,
Mme Catherine MAILLOT,
M. Louis EUDIER,
M. Eric CARPENTIER,
Mme Céline DAMBRY,
M. Éric RENÉE,
M. Claude BELLIN,
M. Vincent LEMETTAIS
Jusqu'à la délibération n° 17,
M. Gérard LEGAY,
M. Alain LOPEZ,
M. Pascal LEBORGNE,
Mme Odile DECHAMPS,
M. Michaël DODELIN,
Mme Catherine DUCHESNE,
M. Sylvain GARAND

M. Jean-Marc DOUCET,
M. Gilles COTTEY,
Mme Josiane GILLE,
M. Jacques CAHARD,
Mme Natacha BLY,
M. Francis ALABERT,
Mme Virginie BLANDIN,
M. Gérard CHARASSIER,
Mme Françoise DENIAU,
Mme Herléane SOULIER,
Mme Lorena TUNA,
M. Florian LEMAIRE,
M. Arnaud MOUILLARD
Pouvoir à M. Florian LEMAIRE à partir de la délibération n° 15,
Mme Marie-Claude HERANVAL,
Mme Denise HEUDRON,
M. Thierry SOUDAIS

Jusqu'à la délibération n° 18,
M. Laurent BENARD,

M. Michel DUSSAUX

Étaient représentés (9) :

Mme Stéphanie ETIENNE
Représentée par M. Didier TERRIER,
Mme Martine LEBORGNE
Représentée par M. Dominique MACE,
M. Jean-Louis LUC
Représenté par M. Sylvain GARAND,
Mme Régine HAUZAY
Représentée par M. Gérard LEGAY,
M. Mario DEMAZIERES
Représenté par Mme Odile DECHAMPS,

M. Christophe ADE
Représenté par Mme Marie-Claude HERANVAL,
Mme Françoise BLONDEL
Représentée par Mme Virginie BLANDIN
M. Jean-François LE PERF
Représenté par Mme Denise HEUDRON,
Mme Dominique TALADUN
Représentée par M. Thierry SOUDAIS

Étaient absents (3) :

M. Lionel GAILLARD,
Mme Sandrine NORDET,
M. Alain BREYSACHER,

Président de séance : M. Gérard CHARASSIER

Secrétaire de séance : M. Sylvain GARAND

Envoyé en préfecture le 05/01/2024

Reçu en préfecture le 05/01/2024

Publié le



ID : 076-247600620-20231221-DEL20231221-DE